

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 Février 2022

Étaient présents : Stéphanie MEVOLHON - Patrick JACQUET - Lionel BANDI - Jean-Claude GUENEAU – Thierry MACAIRE - Virginie BEGIN - Cécile AMIOT– Corinne SIRUGUE - Alban JOURDHIER

Excusé(s) : Frédéric LHUILLIER procuration à Stéphanie MEVOLHON
Stéphanie GAY procuration à Virginie BEGIN

Absent(s) : Myriam MOREAU - GUIRAO Fernand - Emilie CLERCELET

Secrétaire de séance : MACAIRE Thierry

Ouverture de la séance à 20H.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 16 Décembre 2021

Le compte rendu de la séance du 16 Décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

I – PERSONNEL : Créations et suppressions d'emplois

Afin de remplacer Madame Evelyne DUBARD, qui a fait valoir ses droits à la retraite, effectif au 01 Juin 2022, la commune doit procéder à des modifications concernant les postes de secrétaires.

Les deux postes sont concernés. Il faut donc, pour le 1^{er} Juin 2022 :

- Passer Madame THOMASSOT à 18h hebdomadaires (actuellement à 10h). Il faut donc créer son poste, tout en supprimant son poste actuel.
- Créer le poste du/de la remplaçant(e) de Madame DUBARD. Poste à 12h hebdomadaires. Il faut donc créer ce poste et supprimer celui de Mme DUBARD.

Il convient donc de délibérer sur :

- Création d'un poste 'emploi permanent à temps non complet d'un adjoint administratif à raison de 18h hebdomadaires. Le conseil valide à l'unanimité.
- Création d'un poste 'emploi permanent à temps non complet d'un adjoint administratif à raison de 12h hebdomadaires. Le conseil valide à l'unanimité.
- Suppression des deux postes actuels. Le conseil valide à l'unanimité.

II – CONVENTION 30 MILLIONS D'AMIS

La convention avec l'association 30Millions d'Amis concernant la stérilisation et le tatouage de 20 chats errants prendra fin au 31 Mars 2022.

Pour information, 19 chats ont été capturés puis relâchés après avoir été stérilisés et tatoués au nom de l'association. Le dernier chat sera certainement pris la semaine prochaine.

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur le renouvellement ou non de cette convention. Si oui, il faut déterminer le nombre de chats à capturer.

Le maire informe le conseil qu'une autre solution est possible. Il s'agit de passer une convention directement avec le cabinet vétérinaire qui stérilise les chats, les marquent d'un S dans l'oreille pour stérilisation. La capture et la relâche restent l'affaire de la mairie. Voici les tarifs :

- 55 €/ femelle + S gratuit (40€ avec 30 Millions d'Amis)
- 31€/ mâle + S gratuit (30€ avec 30 Millions d'Amis)

Le coût est supérieur avec cette solution mais ne nécessite pas de définir un nombre de chats à capturer avant de signer une convention.

Le conseil décide à l'unanimité de passer une convention avec le cabinet de vétérinaire de Saint Usage.

III – ZONE DE DÉTENTE

La commission « zone de détente » s'est réunie le 14 Février 2022.

Lionel BANDI, Président de la commission présente les points évoqués :

- Bilan positif de 1638.75€ pour la saison 2021
- Prévision d'une journée nettoyage le 02 Avril 2022
- Augmentation des tarifs de location (emplacement) de 5€

Afin d'être logique au niveau des surfaces :

- Suppression des zones 2xA et 2xB, transformées en zone D
- Création d'une zone E pour la parcelle 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le règlement de la location en 2 fois pour la saison,
- Décide la suppression des parcelles 2XA et 2XB qui deviennent parcelles D
- Décide la création d'une catégorie E compte tenu de la surface de la parcelle N°1
- Fixe les tarifs pour la saison 2022 :

Parcelle A	200 € taxe de séjour comprise
Parcelle B	220 € taxe de séjour comprise
Parcelle C	250 € taxe de séjour comprise
Parcelle D	295 € taxe de séjour comprise
Parcelle E	435 € taxe de séjour comprise
Week end :	24 €
Journée :	12 €
Semaine :	60 €
Mois :	150 €

- Maintient le montant des charges par parcelles et par unité de caravane à **120 €**
- Maintient le montant de la caution à **150 €** pour la saison et à **50 €** pour les locations semaine et mois.

IV – POINT TRAVAUX

- Logement ancienne école maternelle : La commission Travaux s'est réunie le 10 Février afin de décider de l'attribution du nouveau logement mis en location. La commission s'est basée sur un tableau récapitulatif établi de manière anonyme.
La commission a choisi Mr Thomas BEGIN et sa compagne.
La délibération du 25 Novembre autorise Le Maire à gérer l'attribution du logement. Un bail sera donc établi et un état des lieux sera organisé pour une location au 1^{er} Mars 2022.

Durant cette même commission de travaux, le projet d'arasement des accotements de la commune a été abordé. 2 devis ont été demandés afin de connaître les tarifs.

- L'entreprise Noirot chiffre à 5.60€ HT le mètre linéaire (2.80€ pour un côté).
- L'ETA La Louvière chiffre à 4.32€ HT le mètre linéaire

La commission propose donc de retenir l'ETA La Louvière pour réaliser ces travaux.

Patrick JACQUET ne prend part ni à la discussion, ni au vote.

Le conseil valide à l'unanimité le choix de l'ETA La Louvière.

Le conseil précise que la Rue de Visain, la rue de Fangy et la rue des Buttes seront prioritaires pour ces travaux.

- Une demande de prise en charge par la garantie décennale pour le changement de la porte d'entrée de l'appartement situé au 78 Grand chemin de Charrey va être faite. Après constatation, cette porte est voilée et laisse passer l'air extérieur.
- La locataire du logement de l'ancienne poste affirme avoir d'énormes problèmes pour chauffer l'appartement. La température de l'appartement dépasserait difficilement les 16°. Une demande de diagnostic thermique a été faite auprès du Siceco afin de repérer d'éventuelles pertes de chaleurs (peut-être liées à un défaut d'isolation). Une visite a donc été effectuée ce jour à l'aide d'une caméra thermique. Plusieurs choses ont été constatées :
 - Isolation laissant apparaître des ponts thermiques et des endroits froids.
 - Sous-dimensionnement des radiateurs électriques : les radiateurs présents sont souvent d'une puissance insuffisante. Des radiateurs manquent dans certaines pièces, pour d'autres, le volume à chauffer est trop important pour le nombre ou la puissance des radiateurs présents.
 - Problème d'humidité dû au manque de chauffage, notamment dans la salle de bain.

La locataire actuelle avoue n'utiliser que très peu les radiateurs car ils consomment énormément (facture à l'appui). Le chauffage est donc très irrégulier, ce qui engendre une surconsommation et des apparitions de moisissures dans les endroits humides.

Pour rappel, nous avons procédé fin d'année 2021 au changement de tous les joints des portes et fenêtres suite à une de la locataire qui se plaignait déjà d'une difficulté à chauffer.

La commission travaux se réunira afin de discuter de ce problème.

V – COMMISSION « AMÉNAGEMENT/CADRE DE VIE »

La commission s'est réunie le 20 Janvier 2022.

Plusieurs points ont été abordés :

- Le projet de city stade va faire l'objet de demande de subvention pour une réalisation espérée en 2023. Le projet présenté par la société AJ3M semble le mieux placé. Le Maire va demander à cette société de maintenir ces tarifs jusqu'en 2023 afin de ne pas fausser les subventions. Demande sera également faite de mise à jour du devis de terrassement.
- Organisation d'une nouvelle journée « solidaire ». Date envisagée : 14/05 Cette date tient compte du calendrier électoral.
- Prévision d'achat d'illuminations de Noël. Les fournisseurs soldent actuellement. Il est également évoqué de se renseigner sur la solution de la location des décorations. A prévoir au budget 2022.*

- Le fleurissement de la place est mis en pause en attendant les travaux visant à refaire les deux parkings autour de l'église.

VI- PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

L'état informe les collectivités d'un projet de participation dans le domaine de la santé et/ou de la prévoyance pour ses agents.

Obligatoire au 01-01/2026 pour la santé et 01-01-2025 pour la prévoyance, une participation de 50% du montant fixé par décret pour la santé et 20% pour la prévoyance sera prise en charge par la collectivité.

Le conseil municipal doit être informé de ce projet avant le 18 Février 2022, sans se positionner, ni délibérer.

Ce sujet sera discuté en commission du personnel dès que le décret fixant les montants sera passé.

VII- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire informe les membres du Conseil :

- Le Syndicat Mixte du Technoport nous consulte sur leur souhait de s'affilier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte d'Or (CDG21). La commune a jusqu'au 21 Mars 2022 pour signifier son opposition. Sans réponse à cette date, la demande est considérée comme acceptée.
- Demande de subvention de la part de la Banque Alimentaire. Pour info, une subvention de 80€ leur est versée annuellement. Réponse habituelle sera faite.
- L'Ecole des Métiers nous envoie une demande de subvention. Réponse habituelle sera faite.
- Le Sprinter Club Olympique de Dijon avec la Fédération Française de Cyclisme nous indiquent leur souhait de passer sur la commune le samedi 9 Juillet vers 9h30 pour l'étape Losne/Labergement les Seurre. Des bénévoles seront les bienvenus.
- Un repas est prévu pour Carnaval, organisé par l'Office Municipal des Fêtes. Un menu jurassien est proposé pour la somme de 16€ pour les adultes et 10€ pour les moins de 12 ans. Cette soirée est précédée d'un après-midi avec les enfants qui feront un petit défilé déguisés suivi d'un goûter offert par l'office. Les écoles ainsi que les loups affamés ont été mis à contribution pour réaliser décorations et déguisements.
- Dans le cadre du dispositif d'extension de la couverture 4G fixe, il a été demandé à SFR d'installer un nouveau site sur la commune d'Esbarres afin de fournir ou de renforcer le service d'accès fixe à internet sur son réseau mobile à très haut débit. La commune a communiqué avec l'entreprise TDF (installatrice de pylône) afin que soit pris en compte l'existence d'un pylône Orange. Les études sont en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h